



**GYRE**  ceol

Av. du Silo 1 | CH-1020 Renens

T +41 21 338 00 01

info@gyre.ch | www.gyre.ch

LE SPORT AU GYMNASSE DE RENENS

ORGANISATION

Les différentes activités sont planifiées sur une durée de quatre leçons. Le premier semestre est divisé en quatre périodes :

- 1 : du 3 septembre 2018 au 28 septembre 2018
- 2 : du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 9 novembre 2018
- 3 : du 12 novembre au 7 décembre 2018
- 4 : du 10 décembre 2018 au 18 janvier 2019

Dans le cas des cours où trois classes sont présentes simultanément, lors du premier cours du semestre, les élèves choisissent individuellement l'une des trois activités proposées qu'ils pratiqueront pour toute la durée de chacune des périodes.

Dans le cas où seulement deux classes sont présentes, les élèves votent pour ne garder que deux activités sur les trois proposées.

Les maîtres de sport se réservent le droit de supprimer une option en cas de nombre trop faible d'inscriptions.

#### CHAMPIONNATS DES ECOLES SECONDAIRES SUPERIEURES (CHESS)

- « Football » le mardi 25 septembre 2018 à Chavannes-sur-Renens
- « Basketball garçons » le mercredi 7 novembre 2018 à Beaulieu
- « Basketball filles » le jeudi 15 novembre 2018 à Morges
- « Volleyball 3-3 » le samedi 8 décembre 2018 à Nyon
- « Volleyball 6-6 » le mardi 30 janvier 2019 à Yverdon
- « Unihockey » le mercredi 13 février 2019 à Auguste Piccard
- « Badminton » le mardi 26 mars 2019 à Burier
- « Ultimate » le jeudi 16 mai 2018 à Chavannes-sur-Renens

Les sélections des équipes qui représenteront le Gymnase de Renens lors des différentes compétitions seront faites lors des grandes pauses à midi de mardi et jeudi trois semaines avant le tournoi en question.

#### JOURNEES A LA NEIGE

La journée à la neige, organisée pour l'ensemble des élèves des classes de 1<sup>ère</sup> année, aura lieu le jeudi 31 janvier 2019.

#### JOUTES SPORTIVES

Lors de la semaine suivant la fin des cours, l'ensemble des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année participent par classes à des joutes sportives.

#### PRESENCES AUX COURS ET DEMANDES D'ALLEGEMENT

Le sport est au programme des élèves. Ces derniers sont donc tenus de participer aux cours de sport avec régularité et ponctualité. De plus, une tenue adaptée aux activités choisies est exigée.

En cas de blessures, maladies ou indisposition, les élèves sont tenus de justifier leur absence auprès de leur maître de classe en remplissant le document ad hoc.

Les demandes annuelles de dispense de sport (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines de cours.

#### OUBLI D'AFFAIRES DE SPORT

En cas de premier oubli d'affaires de sport durant l'année, l'élève se présente à son enseignant(e) qui prend note de son oubli. Il (elle) reste à disposition de l'enseignant(e) dans la salle de sport sans perturber le cours.

En cas d'oubli ultérieur durant l'année, l'élève se voit attribuer une mise à la porte. Il (elle) ne quitte en aucun cas le bâtiment et doit se représenter à son enseignant(e) à l'issue du cours.

#### CONTACT

M. Alexandre Piattini, Chef de file, [alexandre.piattini@vd.educanet2.ch](mailto:alexandre.piattini@vd.educanet2.ch)